

TABLEAU 1 / PRIORITES LIEES A VOS DIFFICULTES DE LOGEMENT ACTUELLES

Pts	Veuillez répondre à toutes les questions suivantes	Cocher	Quel(s) document(s) fournir	Qui délivre le(s) document(s)
5	Occupez-vous un logement d'insertion ou de transit, dans les six derniers mois de sa location ou de son occupation ?	<i>oui - non</i>	Copie du contrat de bail Attestation	Le locataire L'organisme gestionnaire du logement
	Occupez-vous une caravane, un chalet ou un abri précaire à titre de résidence principale ?	<i>oui - non</i>	Attestation	Administration Communale
	Avez-vous été victime d'un évènement calamiteux (ex : inondation, incendie, éboulement,...) ?	<i>oui - non</i>	Attestation Document complémentaire : attestation de reconnaissance	CPAS : le Président signera l'attestation avec le secrétaire du CPAS Le Fond des calamités
	Etes-vous reconnu(e) sans abri ?	<i>oui - non</i>	Attestation	CPAS : le Président signera l'attestation avec le secrétaire du CPAS
4	Devez-vous quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé, ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ?	<i>oui - non</i>	Arrêté d'inhabitabilité Attestation d'inhabitabilité ou de surpeuplement	Uniquement le Bourgmestre habilité Bourgmestres compétents ou DG04
	Devez-vous quitter un logement ayant fait l'objet d'un arrêté d'expropriation ?	<i>oui - non</i>	Arrêté d'expropriation	Autorité qui demande l'expropriation (Commune ou Région)
	Votre bail est-il résilié pour occupation personnelle par le propriétaire ou pour travaux importants ?	<i>oui - non</i>	Contrat de bail et lettre de renon pour occupation personnelle ou travaux	Bailleur
	Devez-vous quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine (déterminé règlementaire, et pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public) ?	<i>oui - non</i>	Compromis de vente et Attestation Communale	Notaire Administration Communale

3	Occupez-vous une caravane, un chalet ou un abri précaire à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan "Habitat permanent" ou dans une zone définie par ce plan s'il est visé par la phase 2 du plan ?	<i>oui - non</i>	Attestation	Administration Communale
----------	--	------------------	-------------	--------------------------

TABLEAU 2 / PRIORITES LIEES A VOS DIFFICULTES PERSONNELLES DES MEMBRES DE VOTRE MENAGE

Pts	<i>Veuillez répondre à toutes les questions suivantes</i>	<i>Cocher</i>	<i>Quel(s) document(s) fournir</i>	<i>Qui délivre le(s) document(s)</i>
5	Êtes-vous une personne sans-abri qui a quitté un logement, dans les 3 mois qui précèdent l'introduction de sa candidature suite à des violences intrafamiliales ?	<i>oui - non</i>	Attestation	Centre d'hébergement reconnu (maison d'accueil, d'hébergement ou d'accompagnement) ou CPAS
4	<i>Travaillez-vous ? Si oui :</i> Les revenus de votre ménage n'excèdent pas les revenus modestes (34.200 euros)	<i>oui - non</i>	Salariés : copie contrat de travail ou attestation employeur Indépendants : attestation de paiement des cotisations	Administration fiscale et Employeur Administration fiscale et Caisse de cotisations sociales
3	Êtes-vous un enfant mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse	<i>oui - non</i>	Attestation de mise en autonomie	Le Directeur de l'aide à la jeunesse
	Un des membres de votre ménage est-il handicapé à + de 66 % reconnu à la Vierge Noire	<i>oui - non</i>	Attestation	SPF Sécurité sociale (Vierge Noire)
	Un des membres de votre ménage ne peut-il plus travailler en raison d'un accident de travail ou d'un maladie professionnelle	<i>oui - non</i>	Attestation	Fonds des accidents de travail ou Fonds des maladies professionnelles
	Le seul membre de votre ménage qui travaillait a-t-il perdu son emploi dans les 12 derniers mois	<i>oui - non</i>	Preuve de l'existence d'un travail dans les 12 derniers mois + Preuve de la perte d'emploi	Employeur Administration fiscale, Caisse cotisations Guichet d'entreprise

	<p><i>Etes-vous pensionné(e) ? : Si oui :</i></p> <p>Votre ménage bénéficie t-il de revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> - issus de pension(s) légale(s) et - ne dépassant pas 12.900 € pour une personne seule ou 17.500 € pour plusieurs personnes à augmenter de 2.400 € par enfant 	<i>oui - non</i>	Avertissement extrait de rôle Fiche de pension	Administration fiscale Office national des Pensions
2	Bénéficiez-vous d'une pension de prisonnier de guerre ou êtes-vous invalide de guerre	<i>oui - non</i>	Copie d'un brevet de pension	SPF sécurité sociale ou Direction Générale des Victimes de la Guerre ou Service des Pensions du Secteur Public
	Etes-vous un ancien prisonnier politique ou un de ses ayants droit	<i>oui - non</i>	Attestation	SPF sécurité sociale ou Direction Générale des Victimes de la Guerre
	Etes-vous un ancien ouvrier mineur	<i>oui - non</i>	Attestation	Service des indemnités de l'INAMI